



Marieville

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 2 septembre 2014, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel présentée par madame Ariane Hamon, pour le lot 1 654 533 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 202, rue Claude-De Ramezay à Marieville afin de permettre l'usage conditionnel « *salon de coiffure* » à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel unifamilial isolé, en zone commerciale C-9, conformément au règlement numéro 1122-09 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels sur le territoire de la Ville de Marieville* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le sept août deux mille quatorze (7 août 2014).

La Greffière :



Nancy Forget, OMA, avocate

Avis public 14-28